



REF.: MCA-CI/CONSULT/ICS/380

Date de Publication: 20 septembre 2024

### **BULLETIN DE CLARIFICATIONS N°01**

#### **Recrutement d'un pool de Consultants Individuels Experts en Suivi-Évaluation et Analyse Économique pour apporter une assistance technique à MCA-Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre du Plan de Suivi-Évaluation du Compact de la Côte d'Ivoire**

Conformément au point 10 de la Section 2 « Instructions spécifiques aux Candidats », MCA-Côte d'Ivoire répond aux questions (Q1 à Q6) posées par les soumissionnaires par email le 28 août et le 10 septembre 2024 .

#	Questions/Réponses
Q1	Au niveau du CV comme le montre l'exemple dans les termes de références :  - Affiliation à des associations professionnelles - Expérience passée auprès de MCC/des Entités Responsables  Si on n'est pas affilié à des associations professionnelles et on n'a pas d'expérience auprès de MCC, est ce que je dois mettre ces deux rubriques dans le CV et renseigner par Rien à signaler ?
R1	Ces deux rubriques doivent figurer dans le CV. Vous pouvez juste mettre la mention « Non applicable ».
Q2	Au niveau du formulaire 3 : Approche technique et Méthodologie est-il bien non applicable ?
R2	La soumission de ce formulaire n'est pas requise à ce stade du processus de sélection du Pool de Consultants mais elle sera demandée aux Consultants retenus lors de l'élaboration des Ordres de Services pour des missions spécifiques.
Q3	<u>Éligibilité du Candidat.</u> J'ai un contrat de consultant en temps partiel ( <b>8 jours d'intervention par mois</b> ), sur la mise en œuvre du <b>PAR-ATP</b> , avec le cabinet ( <b>MS et Associes</b> ), qui prend fin le 31 décembre 2024. <b>Est-ce que, je suis éligible à cet Appel à Candidatures (AC) ?</b>
R3	Vous pouvez participer au processus de sélection. Il s'agira de confirmer votre disponibilité pour des missions ponctuelles qui seront lancées par MCA-Côte d'Ivoire si vous êtes retenu lors de ce processus de sélection.
Q4	<u>Éléments constitutifs du Dossier de candidature</u> : A la lecture des points <b>8, 13, 14</b> et de la <b>Section 2. Instructions spécifiques aux candidats (ISC)</b> de l'AC, on note que le dossier de l'offre Technique à soumettre devra être composé du <b>formulaire 1</b> (: Lettre de candidature) et du <b>formulaire 2</b> (Curriculum Vitae (CV)), alors que le point 5 <b>Dossier de candidature</b> des Termes de référence (Section 4) indique qu'une « <b>lettre de</b>

#	Questions/Réponses
	<p><b>motivation mettant en avant les atouts du candidat pour le poste</b> » fait partie des éléments constitutifs du dossier, en plus du CV et des copies des Diplômes obtenus.</p> <p><b>Est-ce que cela veut dire que je dois rédiger une lettre de motivation que je devrai ajouter à la Lettre de candidature (formulaire 1), au CV (formulaire 2), et aux Diplômes ?</b></p>
R4	<p>Votre offre technique doit comprendre les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Formulaire 1 : Lettre de candidature ;</li> <li>- Le Formulaire 2 : Curriculum Vitae (CV) ; et</li> <li>- La copie du diplôme répondant au critère de qualification 1.1 défini à la Section 4 « Termes de référence » - Paragraphe « Critères d'évaluation » selon le poste concerné.</li> </ul> <p>Prière de noter que le Formulaire 4 « Offre financière » sera demandé uniquement aux candidats techniquement qualifiés. Les seules devises autorisées pour cette soumission sont soit le dollar américain soit le F CFA. Une offre financière dans une autre devise ne sera pas acceptée.</p>
Q5	<p><u>Les copies des diplômes obtenus :</u> <b>Le candidat doit-il ajouter au dossier de candidature les copies de tous les diplômes obtenus après le BAC, ou seulement quelques-uns et lesquels ? Ces copies de diplômes devront être légalisées à la mairie ou pas ?</b></p>
R5	<p>Prière de se référer à la réponse 4.</p> <p>Le candidat pourra joindre tous les diplômes qu'il juge pertinents pour sa candidature. Il n'est pas obligatoire de les faire légaliser .</p>
Q6	<p><u>Nom de fichier de l'Offre Technique :</u> La clause 17 de la section 2 (Instructions spécifiques aux candidats (ISC)) indique que le nom du fichier devra être le suivant : Nom de fichier de l'Offre Technique : [Nom du Candidat] – Consultant Suivi-Evaluation ou Economiste – Réf# MCA-CI/CONSULT/ICS/380</p> <p>Or certains caractères du nom du fichier (tels que # /) ne sont pas, à ma connaissance, sauf erreur d'appréciation de ma part, acceptés dans les noms de fichiers.</p> <p><b>Existe-t-il une technique pour que ces caractères soient acceptés dans le nom des fichiers, si oui est-il possible de solliciter une assistance auprès de vous à cet effet ?</b></p>
R6	<p>Pour le nom des fichiers, il faudra juste indiquer votre nom, le poste pour lequel vous soumissionnez et la référence de l'appel à candidature. La présence des caractères spéciaux # / n'est pas obligatoire.</p>